



# Charte départementale d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la Vienne



## DEMANDE D'ADHESION

### **ENTREPRISE**

### **ANNÉE 2023**

Date de dépôt du dossier : .....(réservé au service instructeur)

L'objectif de la charte qualité assainissement non collectif est de définir les lignes directrices pour une conception, une réalisation de travaux et un fonctionnement de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le long terme.

#### **IDENTITE L'ENTREPRISE**

- Nom de l'entreprise : .....
- Nom et prénom du représentant légal : .....
- Adresse : .....
- Code postal : ..... Ville : .....
- Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....
- Fax : ..... E-Mail : .....
- Site internet : .....
- Forme juridique : ..... Code NAF : .....
- N° de SIRET : .....

Activité(s) déclarée(s) au Répertoire de Métiers (RM) et/ou au Registre du Commerce (RC)

- Principale : .....
- Secondaire(s) : .....

- Inscription au RM ou au RC de :
- N° RM : ..... et/ou RC : .....
- N° Caisse Congés Payés : ..... N° URSSAF : .....

Liste des Etablissements :

.....  
.....  
.....

**PERSONNEL**

Effectif salarié, hors apprenti et hors intérimaire :  
 Ouvrier : ..... ETAM : ..... Cadre : .....

Années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement non collectif :  
 Nombre de salariés affectés à l'activité d'assainissement non collectif :  
 .....  
 .....

Noms et prénoms des personnes présentes dans l'entreprise ayant suivi, le cas échéant, une formation spécifique sur l'assainissement non collectif validée par la commission technique, précisez l'intitulé de la formation, l'organisme de formation l'ayant dispensée et l'année :  
 .....  
 .....  
 .....

**ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Identifications de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement non collectif : .....  
 Délivrées par (QUALIBAT, FNTP) : .....

Nombre d'installations réalisées par l'entreprise :

		2020		2021		2022	
		Log. neufs	log. existants	Log. neufs	log. existants	Log. neufs	log. existants
<b>Filières traditionnelles</b>	tranchée épandage						
	lit épandage faible profondeur						
	filtre à sable vertical non drainé						
	filtre à sable vertical drainé						
	filtre à sable horizontal						
	tertre d'infiltration						
<b>Filières agréées</b>	filtres plantés						
	filtres compacts						
	micro station cultures fixées						
	micro station cultures libres						

**Coût moyen d'une installation (indicatif):**

**MATERIEL DE L'ENTREPRISE**

Descriptif du matériel utilisé pour les travaux d'assainissement non collectif (ou joindre une liste) :  
 (Matériel de l'entreprise ou utilisé en location)  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**MATERIAUX UTILISES PAR L'ENTREPRISE**

Type de fosse :             béton             polyéthylène             polyester  
 Type de regard :         béton             polyéthylène

Type de géotextile :

Type de sable (indiquez la provenance) :

DOCUMENTATION DE REFERENCE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- NF DTU 64-1 de août 2013 (AFNOR)
- Guide Pratique Installation d'assainissement autonome (CSTB)
- Autres : revues spécialisées, documents des fabricants, (précisez lesquels) :

**Dans le cadre d'une adhésion à la charte départementale de l'Assainissement Non Collectif de la Vienne l'entreprise s'engage à :**

- **souscrire aux assurances « Responsabilité civile et garantie décennale »** pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif.
- **s'assurer** que le maître d'ouvrage a obtenu l'**autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC.**
- **fournir au maître d'ouvrage** l'attestation d'adhésion à la charte transmise par le comité de pilotage.
- **mettre à disposition** du personnel compétent pour réaliser les travaux.
- **mettre en place** les moyens humains et matériels nécessaires au **respect du planning** défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais.
- **en cas de recours à la sous-traitance**, proposer une entreprise réalisant les travaux répondant aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- **réaliser les travaux** conformément à la réglementation et le cas échéant au règlement du SPANC mais aussi en **respectant les conditions** de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les **règles de sécurité.**
- **assurer une bonne finition** des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût.
- **participer** aux formations organisées par la charte ANC 86,
- **fournir**, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un **plan de récolement** ainsi qu'une **fiche descriptive** des équipements utilisés.
- **fournir**, au moment de la réception des travaux, au particulier, un conseil sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement et la notice de fonctionnement du système, notamment pour les filières compactes agréées.
- **participer** aux réunions d'information de la charte (1 par an en général). **En cas d'absence à ces réunions deux années consécutives, l'entreprise s'expose à une exclusion de la charte, sur décision du COPIL.**
- **remettre au maître d'ouvrage le procès-verbal de réception des travaux pour marquer le point de départ de la garantie décennale.**

## **COMMENT SONT REFERENCEES LES ENTREPRISES :**

Les dossiers transmis par les entreprises sont examinés par le comité de pilotage qui se positionne sur l'adhésion à la charte pour une période d'une année civile. La décision du COPIL est transmise à chaque demandeur par courrier.

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT LORS DE LA DEMANDE D'ADHESION :**

- le présent document dûment complété et signé,
- les photocopies d'assurance « responsabilité civile » et RC décennale (avec mention des activités de terrassement et canalisation, assainissement non collectif dans le domaine privatif ainsi que la mention « **techniques non courantes ou filière agréées** » pour l'année 2021.
- extrait K BIS ou DM1,
- au minimum 3 fiches de « référence de chantier » dûment complétées,
- une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutant validée par la commission technique,
- soit la carte professionnelle d'entrepreneur de Travaux Publics avec l'IP 7423 soit des certificats de qualification professionnelle QUALIBAT ou des références professionnelles équivalentes de l'entreprise,
- l'attestation de la caisse de congés.

Je m'engage à fournir les pièces demandées,

J'accepte que le nom de mon entreprise figure sur la liste des professionnels adhérant à la charte.

Je certifie les renseignements exacts sous peine de non-attribution.

Je certifie sur l'honneur être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la commission technique et je m'engage à respecter les engagements définis dans la charte départementale « Assainissement non collectif » sans réserve :

Fait à :

le :

Signature du représentant légal  
de l'entreprise

Cachet de l'entreprise (facultatif)

## **Dossier à retourner à :**

- **par courrier : Hôtel du Département Place Aristide Briand  
CS 80319 - 86008 POITIERS CEDEX à l'attention de la DAEE**
- **Par mail: [mduquerroux@departement86.fr](mailto:mduquerroux@departement86.fr)**

**REFERENCE DE CHANTIER  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Tél. : .....

J'atteste que l'entreprise : .....

a réalisé les travaux d'assainissement non collectif de mon immeuble situé :

.....

.....

.....

.....

Type de logement :             résidence principale             location             résidence secondaire

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Date des travaux : .....

Type de filière réalisée : .....

Les travaux ont-ils été réalisés à partir d'une étude de filière :     oui     non

Si oui, par quel bureau d'étude : .....

.....

Montant des travaux (indicatif) : .....

**RELATIONS AVEC LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF \***

Le SPANC concerné a-t-il été contacté avant le début des travaux :             oui     non

Le technicien du SPANC était-il présent à la fin des travaux :             oui     non

si oui, merci de joindre une copie du rapport de visite

\* Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service communal ou intercommunal chargé du contrôle et, le cas échéant, de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. Toutes les communes concernées par l'assainissement non collectif ne sont pas encore dotées de ce service.

Observations particulières :

Fait à

Le :

Signature :

Partie à remplir par l'entreprise au verso

**PARTIE A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE**

Nombre de salariés sur le chantier : .....

Matériaux utilisés pour ce chantier : .....

Type de fosse :       béton       polyéthylène       polyester

Type de regard :       béton       polyéthylène

Type de géotextile :

Type de sable : ..... indiquez la provenance :

Conditions climatiques : .....

Observations : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**EMPLACEMENT POUR LES PHOTOS (FACULTATIF)**

Nota : le dossier sera étudié par le comité technique à l'appui des avis de conformité des SPANC sur les 3 dernières années.  
Il est souhaitable de joindre au moins 3 références de chantier.

## ATTESTATION RC PROFESSIONNELLE ET DECENNALE

La société d'assurance dénommée : .....

dont le siège social est situé à : .....

.....

.....

Atteste que l'entreprise : .....

dont le siège social est situé à : .....

est titulaire d'une police Responsabilité Civile des Entrepreneurs  
sous le numéro :                      depuis le                      et jusqu'au

et pour les ouvrages soumis à assurance décennale obligatoire conformément à l'article L 243-1-1  
du Code des assurances

est titulaire d'une police Responsabilité Civile Décennale des Entrepreneurs  
sous le numéro :                      depuis le                      et jusqu'au

**couvrant notamment les activités suivantes** : terrassement et canalisation d'assainissement  
dans le domaine privatif ainsi que l'assainissement individuel.

*Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance  
obligatoire dans les travaux de construction.*

*Il répond aux règles de l'assurance dite de capitalisation pour la garantie obligatoire.*

*Il garantit également l'assuré pendant les 10 ans qui suivent la réception des travaux pour la  
réparation des dommages matériels à la construction dans les conditions et limites posées par les  
articles 1792 et 1792-2 du code civil lorsque la responsabilité de cette entreprise en qualité de  
sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant.*

Fait à    le

Cachet et signature de l'assureur